

G2019-06-12

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 11/06/2019,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2019 est arrêtée comme suit :

ETABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
Mairie d'Annoeullin	Monsieur	MAHEUX		Sébastien
Mairie d'Annoeullin	Madame	SAUVAGE	FREMAUT	Annie
Mairie de Conde-sur-l'Escaut	Monsieur	SAUVAGE		Thierry
Mairie de Faches-Thumesnil	Madame	QUARGNUL		Fanny
Mairie de Faches-Thumesnil	Madame	AUGUSTYNEN	FRANQUART	Christelle
Mairie de Faches-Thumesnil	Madame	DUTILLEUL		Véronique
Mairie de Fourmies	Madame	MANOUVRIER	LANDREAU	Isabelle
Mairie de Gravelines	Monsieur	FAUCON		Xavier
Mairie de Hérin	Madame	URBIN	GOSELIN	Malika
Mairie de La Gorgue	Madame	SABRE	DERNONCOURT	Virginie
Mairie de Lambersart	Monsieur	FRID		Abdelkader
Mairie de Lambersart	Madame	BARTIER		Ingrid
Mairie de Louches	Madame	MATBOUA		Sandrina
Mairie de Nieppe	Monsieur	ALFARROBA		Jean-José
Mairie de Pérenchies	Monsieur	BEAGUE		Laurent
Mairie de Saint-Amand-les-Eaux	Madame	RENARD	CABOT	Marine
Mairie de Saint-Saulve	Madame	GODISSEK		Maïta
Mairie de Sequedin	Madame	DUBISSON		Isabelle
Mairie de Sequedin	Madame	DEBAILLEUL	BRUNIN	Catherine
Mairie d'Houplines	Madame	WALICKI	MORETTI	Delphine
Mairie d'Onnaing	Monsieur	HOUTTAVE		Laurent

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Fait à Lille, le 11 JUIN 2019

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa présente notification.